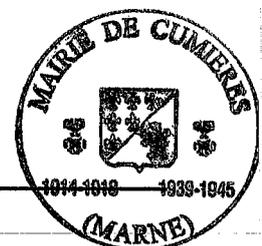


CONSEIL MUNICIPAL DU 01^{ER} JUILLET 2025

PROCES-VERBAL



L'an deux mil vingt-cinq, le premier du mois de juillet, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de Monsieur José TRANCHANT, Maire, à l'ouverture.

Monsieur José TRANCHANT déclare la séance ouverte.

Le Conseil Municipal, conformément à l'article L2121-15 du CGCT, nomme à l'unanimité des membres présents, Monsieur Louis MARLIO en qualité de secrétaire de séance.

Il est procédé à l'appel. Le nombre de membres composant le Conseil Municipal est de 12, dont 12 en exercice et 9 présents à l'ouverture de cette séance.

Etaient présents : Mmes et Mrs J. TRANCHANT, J.M. WELCHE, L. DESCARRIER, FI. MERCKLEN, V. POCHET, L. MARLIO, I. DUFOUR, L. CATTET.

Etaient excusés : Mmes et Mrs Ch. MARIZY, L. JACQUET, B. LAVAL, M. DULOQUIN, Conseillers Municipaux.

Procurations : Néant.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice au Conseil Municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article L2121-17 du Code des Collectivités Territoriales.

Début de la séance : 18H30

ORDRE DU JOUR :

1. FINANCES LOCALES VIREMENTS/OUVERTURE DE CREDITS
 2. PERSONNEL COMMUNAL
 3. CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DES VESTIAIRES DU TERRAIN DE FOOTBALL
 4. VIGN'ART 2026 APPEL A CANDIDATURE
 5. MAINTENANCE DES AIRES DE JEUX
 6. ACCUEIL EXTRASCOLAIRE DE JUILLET
- QUESTIONS ET SUJETS DIVERS

1. BUDGET PRIMITIF 2025/OUVERTURE DE CREDITS

N° 2025-07-001

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la demande de Monsieur le Receveur Municipal relative à la régularisation des écritures comptables, concernant une dépense indûment imputée sur le compte 2152, et relative à une avance sur les travaux de voirie, rue Paul Louis Lucas, Ets COLAS EST. S'agissant d'une avance, cette dépense aurait dû être imputée au compte 238, sur lequel les crédits n'ont pas été prévus au budget primitif 2025.

Il y a donc lieu de procéder aux écritures suivantes :

- Mandat d'ordre budgétaire au compte 2152, chapitre 041
- Titre d'ordre budgétaire au compte 238, chapitre 041

Monsieur le Maire demande aux élus présents de bien vouloir en délibérer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :

- Considérant que les crédits nécessaires n'ont pas été prévus au budget primitif 2025,
- Décide de procéder aux ouvertures de crédits suivantes :
- DEPENSES d'ordre budgétaire Compte 2152, chapitre 041 : + 9 000.00 €
- RECETTES d'ordre budgétaire Compte 238, chapitre 041 : + 9 000.00 €

2. SERVICES PERI ET EXTRA SCOLAIRES/RECRUTEMENT CONTRACTUEL

N°2025-07-002

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal ses précédents débats sur l'éventualité de recruter un agent contractuel en remplacement de l'agent actuellement en poste dans les services péri et extra scolaires, qui ne désire pas renouveler son contrat pour la prochaine année scolaire.

Il demande aux élus présents de bien vouloir délibérer sur le recrutement éventuel d'un nouvel agent.



Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, décide :

- Compte-tenu des éléments présentés et notamment des possibilités d'aménagement des plannings des agents actuellement en place,
- Considérant les restrictions budgétaires imposées aux Communes,
- Décide de ne pas recruter de nouvel agent contractuel dans l'immédiat,
- Décide, dans un premier temps, de faire un appel au bénévolat pour pallier aux éventuelles absences des agents actuellement en poste,
- Dans un deuxième temps, et en cas d'échec de l'appel au bénévolat, délibérera ultérieurement pour un éventuel recrutement contractuel de 8H00 par semaine,
- Charge Madame la Secrétaire de mairie de lancer l'appel au bénévolat auprès de la population de Cumières.

SERVICES PERI ET EXTRA SCOLAIRES

MODIFICATION DE LA DUREE HEBDOMADAIRE DE SERVICE D'UN EMPLOI A TEMPS NON COMPLET

N° 2025-07-003

Monsieur le Maire informe l'assemblée que compte tenu du non remplacement d'un des deux agents affectés aux services péri et extra-scolaires à partir de la rentrée scolaire 2025-2026, il convient de modifier la durée hebdomadaire de service de l'emploi permanent créé par la délibération numérotée 2025-04-006.

Il propose à l'assemblée, conformément aux dispositions fixées aux articles L313-1 et L542-1 et suivants du Code général de la fonction publique, de porter la durée du temps de travail de l'emploi d'Agent des services polyvalent à temps non complet créé initialement pour une durée de 20 h/35^e par délibération du 01^{er} avril 2025, à 24h/35^e à compter du 01^{er} septembre 2025.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le Code général de la fonction publique,

VU le décret n°91-298 du 20 mars 1991 portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet,

VU la délibération en date du 01^{er} avril 2025 créant l'emploi d'Agent des services polyvalent à raison de 20 heures hebdomadaires, VU le tableau des effectifs,

DECIDE

- d'adopter la proposition du Maire et de porter la durée hebdomadaire de service de ce poste à 24 h (24/35^{èmes})
- de modifier ainsi le tableau des emplois ;
- d'inscrire au budget les crédits correspondants.

3. CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DES VESTIAIRES

DU TERRAIN DE FOOTBALL A L'ASSOCIATION LA BOULE DE CUMIERES

N° 2025-07-004

Monsieur le Maire rappelle aux élus présents leurs précédents débats sur la possibilité de mise à disposition gracieuse des vestiaires du terrain de football à l'association La Boule de Cumières (pétanque).

Il leur donne lecture d'un projet de convention de mise à disposition et leur demande de bien vouloir en délibérer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :

- Demande que les termes de la convention de mise à disposition de cet équipement sportif soient revus de façon plus détaillée lors d'une réunion en présence des membres de l'association,
- Charge Monsieur le Maire d'organiser cette réunion et décide de revoir ce sujet lors de la prochaine séance du Conseil Municipal.

4. VIGN'ART 2026- APPEL A CANDIDATURES

N° 2025-07-005

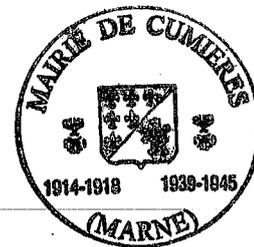
Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal de l'appel à candidatures de la Communauté d'Agglomération Epernay Coteaux et Plaine de Champagne dans le cadre du Vign'Art 2026.

Il rappelle que cette opération est sans engagement financier pour la Commune, puisque supportée intégralement par Epernay Agglo Champagne et que la Commune peut candidater, puisqu'elle n'a pas déjà accueilli une œuvre lors de l'édition 2025 de Vign'Art.

Il demande aux élus présents de bien vouloir en délibérer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :

- Considérant les éléments présentés, accepte de participer à l'édition Vign'Art 2026.



5. CONTROLE DES EQUIPEMENTS SPORTIFS ET RECREATIFS PROPOSITION DE CONTRAT PLURIANNUEL

N° 2025-07-006

Monsieur le Maire rappelle aux élus présents les obligations des Communes en matière de sécurité des équipements sportifs et récréatifs, notamment le contrôle et la vérification annuels obligatoires de ces installations.

Il leur donne le détail des propositions reçues en mairie, portant sur le contrôle et la vérification annuels des équipements suivants :

- Terrain multisports (3 paniers de basket, 2 cages de hand/foot)
- 2 cages de but sur le terrain de football
- 2 jeux pour enfants place Philippe MARTIN

Il demande aux élus présents de bien vouloir en délibérer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :

- Considérant le détail des propositions reçues,
- Accepte la proposition de contrat pluriannuel de contrôle des équipements sportifs et récréatifs présentée par la société SOLEUS, domiciliée à VAUX EN VELUN (Rhône), se décomposant comme suit :
 - Foot/Hand/Basket : Tests en charge et contrôle visuel
 - Aires de jeux : Contrôle principal
 - 1 passage annuel pendant 3 ans, alternant contrôles avec essais en charge et visuels des installations selon la réglementation en vigueur et le type d'équipement à contrôler
 - Durée initiale du contrat : 1 an à compter de la date de signature ou de notification, renouvelable par tacite reconduction, dénonçable 2 mois avant l'échéance annuelle. La durée totale du contrat ne peut excéder 3 ans
 - La Commune devra désigner un référent technique pour coordonner les interventions sur sites
 - Montant annuel de la prestation : forfait 1 à 7 équipements : 205.00 € HT, soit 246.00 € TTC

6. REGLEMENT INTERIEUR DES SERVICES D'ACCUEIL PERI ET EXTRASCOLAIRES PERIODE VACANCES DE JUILLET

N° 2025-07-007

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les termes de sa délibération n°2025-05-006 relative au règlement intérieur des services d'accueil péri et extrascolaires, et notamment la partie relative à l'accueil des enfants durant les vacances du mois de juillet, où il est stipulé que sont accueillis uniquement les enfants des classes de maternelle (moins de 6 ans).

Il expose que certains parents d'élèves ont émis la demande que soient accueillis tous les enfants scolarisés, sans limite d'âge.

Il demande aux élus présents de bien vouloir en délibérer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, décide :

- Considérant qu'il existe la possibilité d'accueillir les enfants de plus de 6 ans au centre aéré organisé par l'association Centre Aéré de CUMIERES,
- Les termes de la délibération n° 2025-05-006 relatifs au règlement des services d'accueil péri et extra-scolaires restent inchangés,
- Durant la période d'accueil du mois de juillet seront uniquement accueillis les enfants de maternelle (moins de 6 ans).

--- SUJETS DIVERS -----

Le Conseil Municipal a débattu des sujets divers suivants :

- Monsieur le Maire
 - signale qu'il a été constaté, après la brocante, la disparition de 6 tables et 12 bancs appartenant aux associations et qui étaient stockés dans le local de la buvette du Jard,
 - expose que la fête patronale s'est bien déroulée ; il est discuté entre élus du problème de sécurité aux alentours du feu de la Saint Jean ; la zone de sécurité sera dorénavant matérialisée avec de la rubalise. Il est également débattu de quelques problèmes de départ de feu et d'explosion de fusées,
- Monsieur Jean-Michel WELCHE, Maire-Adjoint :
 - donne les explications à ce sujet, notamment qu'il était de sa propre initiative d'installer des fusées dans le feu de Saint Jean ; Monsieur le Maire dit que des fusées moins puissantes seront éventuellement installées pour les années futures,
 - expose qu'à l'avenir, il faudra limiter le nombre de porteurs de torches pour la descente aux flambeaux (peut-être par pré-inscription en mairie)
 - demande que les compteurs forains soient vérifiés à l'arrivée et au départ des forains, afin de s'assurer de leur bon état de fonctionnement



Monsieur le Maire :

Je vous informe aux élus présents que le conseil municipal est invité par les jumeaux belges le 09 août prochain et qu'il s'y rendra pour représenter la Commune

- rappelle que le plan canicule est activé et qu'il y a lieu de prendre des nouvelles des personnes inscrites sur le registre ; le secrétariat de mairie est chargé de cette mission
- expose qu'une des agentes techniques est en arrêt de travail depuis le 02 juin dernier, et jusqu'au 30 juillet prochain ; il manque donc une personne, qui est remplacée par les agentes en place actuellement

- Monsieur Jean-Michel WELCHE :

- Expose les éléments qui ont été évoqués au conseil d'école, concernant la mise à disposition du personnel communal aux écoles et notamment l'obligation aux enseignants de demander l'autorisation à la Commune pour la modification de leurs horaires de travail,
- Propose de passer une annonce pour bénévolat pour l'encadrement de la cantine scolaire en cas d'absence d'agent pour la restauration scolaire,

- Les élus demandent que les services du Parc Naturel Régional de la Montagne de REIMS soient contactés pour un projet de plantation d'arbres autour du City Park et du terrain de pétanque,

- Monsieur Jean-Michel WELCHE expose :

- La communication de la mairie a nettement progressé depuis l'arrivée de Julie
- Les tablettes et le tableau numérique ont été achetés, il restera à installer le tableau numérique sur pieds ou sur mur
- Donne le compte-rendu du conseil d'école,
- Il faudra prévoir l'achat d'un pc portable pour la Directrice des Ecoles
- Les calculatrices ont été distribuées aux élèves de CM2
- Le compte-rendu de l'évaluation des écoles par les services académiques a été très favorable
- L'organisation des festivités de la Fête Nationale est en cours (feux d'artifices livrés)
- L'installation d'un placard dans l'arrière buvette est en cours de réflexion
- Demande que la date de la brocante 2026 soit fixée rapidement
- La confrérie de Saint Vincent demande s'il est possible d'emprunter 14 tables et 28 bancs appartenant aux associations.
- Une réunion a été organisée par l'association des maires de la Marne dans le cadre des prochaines élections municipales, à laquelle il a participé avec Madame Véronique POCHET, conseillère municipale. Il donne quelques renseignements à ce sujet,
- Ici Champagne fait une émission dénommée « le bouchon en or », compétition entre Communes ; 4 habitants de Cumières seront interrogés sur des questions de culture générale, notamment ; il demande aux élus s'ils sont d'accord pour participer. Les élus donnent leur accord et décide de contacter les présidents des associations locales à ce sujet,

Séance levée à 21H20.

La prochaine séance du Conseil Municipal est fixée au 19 août 2025.

La présente séance se compose des délibérations numérotées 2025-07-001 à 2025-07-007.

Le secrétaire de séance,
L. MARLIO

Le Maire,

L. SCHANT

